

Examen d'une Convention de partenariat entre la Commune de Chastre et l'ASBL VAP pour la gestion d'une antenne communale de covoiturage – Approbation

Le Conseil communal en séance publique du 9 juin 2009,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Considérant que les autorités communales entendent promouvoir des modes de déplacement alternatifs, ainsi que des mesures permettant de réduire la pression du trafic automobile et son impact en termes de sécurité routière et de réchauffement climatique ;

Considérant que l'ASBL VAP propose un concept de covoiturage sous forme d'autostop encadré pour circuler dans la commune, aux alentours, ou pour se rendre à une gare ou à un arrêt de bus ;

Considérant que ce concept est donc un complément idéal aux transports publics et s'inscrit dès lors parfaitement dans la politique communale de mobilité ;

Considérant que l'ASBL VAP se développe comme un réseau d'utilisateurs responsables, où les personnes intéressées, piétons et/ou automobilistes, arborent leur carte de membres pour pouvoir embarquer ou être embarqué dans la direction indiquée ;

Considérant qu'afin de garantir le plus de sécurité, les automobilistes signent l'engagement qu'ils détiennent un permis de conduire valide et sont en règle d'assurance qui couvre les passagers, donc également les "vapeurs" en cas d'accident ;

Considérant que le partage d'un véhicule sur base de la seule solidarité ne peut que renforcer la cohésion sociale et susciter des rencontres entre citoyens automobilistes et piétons au sein de la commune ;

Considérant que le développement de ce nouveau concept de mobilité nécessite l'implantation de panneaux VAP sur le bord des principales voiries communales, afin de faciliter la rencontre des utilisateurs piétons et automobilistes ;

Considérant qu'il convient que les engagements réciproques de l'ASBL VAP et de la Commune fassent l'objet d'une convention de partenariat (voir convention-type en annexe);

Après en avoir délibéré ,

DECIDE par ... voix pour, ... voix contre et ... abstentions:

D'approuver le principe de l'examen d'un partenariat entre la Commune de Chastre et l'ASBL VAP pour la gestion d'une antenne communale de covoiturage.